

Ci-dessous un tract signé d'anarchistes Valentinois diffusé au moment de la manif contre la loi Macron du 9 avril. Ce tract a suscité des remarques à J.Wajnsztejn et Gzavier que nous mettons à la suite.

---

## **Loi Macron, réforme du chômage, ANI <sup>1</sup>...**

### **Passons à l'offensive**

Après le passage en force de la loi Macron à l'Assemblée Nationale, par l'utilisation de l'article 49/3 de la Constitution, il devient plus qu'important de réagir. Cette loi constitue un véritable danger pour les travailleurs et marque une nouvelle étape dans leur précarisation.

Si elle est adoptée, elle facilitera le travail les dimanches et de nuit (habilement renommé en « travail en soirée »). Ce travail ne sera pas nécessairement payé davantage. La loi permettra également aux patrons de faire travailler gratuitement des personnes handicapées. Autre conséquence : auparavant, les patrons qui entravaient le droit syndical risquaient la prison, désormais ils seront soumis seulement à des sanctions financières.

Mais plus généralement, c'est le Droit du travail dans son ensemble qui va être remis en cause. Cette loi va encore une fois va faciliter l'économie numérique plus de perte d'emploi( exemple à la poste, la sécurité sociale y compris dans les services de retraite) , plus de contrôle et aussi les TICES dans l'éducation nationale( et e-learning) <sup>2</sup> . C'est tout cela cette loi

Qu'est-ce que la loi Macron ?

### **Contrat de travail attaqué**

Aujourd'hui, le droit français reconnaît une inégalité de fait entre le salarié et son employeur. Le Code du travail est un ensemble de lois qui garantit partiellement au salarié des protections dans le cadre du travail qu'il fournit. C'est toujours le rapport de force construit sur les lieux de travail et dans nos quartiers qui obligera les exploiters à nous respecter.

Avec la loi Macron, le droit français ne reconnaîtra plus cette inégalité. Le contrat de travail sera désormais une convention entre deux personnes supposées au même niveau : comme si nous avions le choix de ne pas travailler. C'est un retour de plus de 200 ans en arrière, qui permettra aux patrons d'éviter le tribunal des Prud'hommes pour régler les litiges, voire d'établir des contrats de travail ne dépendant pas des conventions collectives.

*En clair, il s'agit d'une destruction pure et simple du droit du travail !*

### **Licenciements économiques facilités**

- Simplification des licenciements économiques (de moins de 10 salariés) dans les entreprises de plus de 50 salariés.  
Changement des critères d'ordre de licenciement : l'employeur pourra désormais cibler les salariés qu'il voudra licencier en définissant des « périmètres » au sein de l'entreprise.
- Inversion de la logique de reclassement : un salarié licencié économiquement devra postuler à un nouvel emploi dans l'entreprise au lieu d'être reclassé.
- Redressement et liquidation des entreprises : un groupe auquel appartiendrait une entreprise liquidée n'est désormais plus dans l'obligation de reclasser, l'obligation de reclassement est maintenant limitée à l'entreprise.
- Plan de licenciement en faveur de l'employeur : Dans le cadre de l'annulation d'un plan de sauvegarde pour l'emploi par le tribunal administratif pour «insuffisance de motivation», les employés ne pourront plus demander leur réintégration ou une indemnité.

### **Prud'hommes écrasés**

Les conseillers prud'homaux seront soumis à encadrement disciplinaire.

Les représentants de salariés et de patrons ne siègeront plus aux Prud'hommes et seul un juge réglera les litiges entre les salariés et leurs employeurs.

Les sanctions deviennent forfaitaires : l'employeur peut désormais évaluer à l'avance ce qu'il lui coûtera d'aller à l'encontre du Droit du travail.

Pourquoi la loi Macron ?

Cette offensive contre les règles qui régissent le travail en France marque un tournant dans la logique de réduction du coût du travail qui est à l'œuvre depuis quelques décennies. En reléguant le droit du travail à de l'histoire ancienne, elle va donner carte blanche aux patrons pour nous utiliser et se débarrasser de nous quand bon leur semble !

Cela signifie pour toutes et tous des conditions de travail déplorables, des horaires épuisants, moins d'argent et plus de précarité. En clair, nous allons être davantage plongés dans la misère. Les exemples grec, italien et espagnol sont là pour nous le rappeler.

Il s'agit d'une offensive mondiale. Les capitalistes utilisent tous les outils habituels pour organiser leur pillage : depuis les institutions nationales, européennes et mondiales, jusqu'aux appareils politiques, syndicaux et associatifs réformistes dans le but de nous désorienter et nous paralyser. Ainsi, les grèves d'un jour et les rassemblements citoyens n'empêcheront pas le FMI, la BCE et consorts, aux ordres des banquiers et des industriels, de poursuivre la vertigineuse dégradation de nos conditions de vie pour maintenir leur profit.

La porte de sortie reste à construire, elle repose sur notre capacité à nous mobiliser, à nous organiser, par nous-mêmes, pour nous-mêmes ! Elle repose sur notre capacité à créer une société où nous décidons nous-mêmes de ce que nous voulons vivre libre , sans aucune domination, sans productions nuisibles <sup>3</sup>, avec une égale répartition des richesses sociales !

## **Vive la sociale**

*des individu-e-s anarchiste*

Post scriptum : on peut se retrouver après la manifestation du 9 avril pour une assemblée ouverte( travailleurs ou sans travail, volontaires ou non) mais en dehors des caméras de vidéo surveillance.

---

Le 08 avril 2015

Plusieurs remarques

- sur la forme il me paraît peu cohérent de signaler que le texte provient d'anarchistes quand son contenu est finalement très syndical et pourrait être signé par la CNT ou même la CGT Vinatier par exemple.

- en effet qu'est-ce qui est demandé dans le tract ? le respect du droit du travail français c'est-à-dire celui qui inscrit dans le marbre de la loi que le contrat typique est le CDI ? Tu cites notre texte sur l'ANI mais justement celui-ci n'était pas du tout dans cette optique puisqu'il s'appuyait sur le fait qu'en France le travail en CDI continue à concerner plus de 85 % des actifs et que c'était surtout les « flux »qui étaient touchés par les CDD ou l'intérim et non les « stocks ». D'autre part la proportion de ces CDI reste très élevée dans l'industrie et c'est dans les services que les CDD augmentent mais surtout du fait des caractéristiques de ces nouveaux emplois, dans des secteurs où de toute façon le droit du travail était plus ou moins inconnu (aides à la personne) ou largement dérogatoire (café, hôtellerie, restauration, coiffure etc). Il n'y a donc pas un recul de 200 ans comme tu le prétends. Si on prend par exemple les fast food on va même plutôt vers une normalisation par rapport au capitalisme sauvage que Macdo et Disney ont essayé d'imposer en France ; pareil pour les nourrices maintenant salariées etc.

- on signalait aussi un point important à propos de l'ANI qui est que celui-ci présentait quand même de nouvelles garanties pour les plus précaires ...aux dépens des plus garantis. Même si on n'est pas d'accord avec les positions syndicales de la CFDT, qui peut être contre un

rééquilibrage des disparités de situation en période de « crise » éco et de rapport de force défavorable quand en plus le ton du tract indique qu'il se range dans la revendication de la création d'emploi ou de la lutte contre le chômage ? Bien sûr qu'une égalisation des conditions par le bas donne l'impression d'un recul pour le haut mais si cette impression est juste n'est-ce pas justement parce que les précaires restent très minoritaires au sein de la population active et que donc leur voix porte encore moins que celle des autres ?

- enfin le texte donne l'impression d'un « plan du capital » qui, tel un méchant, viendrait prendre le travail au travailleurs et capter la richesse sociale.

L'État et le patronat n'ont justement pas de « plan » et c'est pour cela qu'en phase de faible croissance, ils jouent la compétitivité et la productivité plus qu'ils n'investissent pour accroître une production sur des marchés déjà saturés. Or la variable d'ajustement la plus facile à utiliser parce qu'elle est encore nationale, c'est celle des salaires alors que le prix des matières premières et de l'énergie est mondial.

Mais ce n'est pas pour faire suer les salariés qu'ils jouent la modération salariale et les « dégraissages ». C'est aussi qu'ils ne veulent pas toucher à la part des profits par rapport à la part des salaires quand le taux de marge est à la baisse et ce dernier dépend essentiellement d'un redémarrage de la production à un haut niveau. C'est le serpent qui se mord la queue puisque ce redémarrage dépend lui même d'une hausse de la consommation des entreprises et des ménages qui etc, etc.

Dernier point : à partir d'exemples dans la fonction publique Gzavier t'indiquera qu'un certain nombre de mesures prises (stages et mises en CDI des vacataires) contredisent une marche irrévocable vers la précarisation. Il ne faut d'ailleurs pas confondre flexibilisation et précarisation. L'ouverture des bibliothèques en soirée ou le dimanche ce n'est pas de la précarisation en soi. Le travail le dimanche dont tu parles n'est pas pire que les 3/8 et les 4/8 qui étaient la norme des « Trente glorieuses » dans les usines. Tout n'est pas toujours pire sinon le capitalisme aurait été écroulé depuis longtemps. Toujours sur le travail le dimanche, il faut aussi savoir de quel travail on parle. Par exemple serait-il scandaleux que les bibliothèques soient ouvertes le dimanche ? Puisque ton tract se place du point de vue du travail et non de sa critique, la seule chose qui compte serait donc les aménagements concrets de travail pour qui travaillerait ces jours là. J'en profite pour « rebondir » sur ton « partage des richesses », tarte à la crème de tous les textes anars ou NPA. Que des services publics, en dehors évidemment de toute perspective révolutionnaire, ce qui est le cas pour le moment, soit plus ouverts qu'ils le sont de façon à permettre qu'ils bénéficient à un plus large public, n'est-ce pas ça aussi un partage des richesses, parce que quand même on ne va pas partager que la merde dans ton « programme » !

Ce qui cloche dans le tract c'est qu'au-delà de l'interprétation qu'on peut avoir de telle ou

telle mesure, comme beaucoup d'autres tracts il repose sur un présupposé fatal qui est de croire qu'en présentant la noirceur d'une situation ou pire encore en la noircissant, les personnes à qui ils sont adressés en seront révoltés. Outre l'erreur à la base du raisonnement, l'expérience montre que ça ne marche pas.

JW

---

Le 08 avril 2015

en complément de JW et le tract pour le 9 avril deux points pour signaler que l'Etat flexibilise autant qu'il encadre :

Pour exemple il faut voir les dernières mesures en faveur des stagiaires mises en place fin 2014. Ce n'est pas rien et je t'invite à lire ceci :

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F20559.xhtml>

Là où il y avait une sous-classe de salarié se profile une normalisation, relative avec la mesure, symbolique pour certains, mais révélatrice, avec l'accès au restaurant d'entreprise pour tous stagiaire. Comment mieux dire qu'ils appartiennent aussi au monde du travail ?

Second point celui de la résorption de la précarité dans la fonction publique avec la loi Sauvadet. La loi en question devait permettre de titulariser les CDD et CDI longue durée de la fonction publique via un concours réservé. Cela a marché de façon fort inégale selon les fonctions publiques et ministères. L'esprit de cette loi est de faire rentrer dans la fonction publiques des travailleurs sur un poste depuis une éternité sans avoir d'égalité avec les titulaires. Vu la lenteur et le manque de volonté de certains ministères, le dispositif de la loi Sauvadet a été prolongé. Succès relatif donc mais, pour des corps de la fonction publique comme celui des bibliothèques cette loi a plutôt bien fonctionné et le message est là : nous régulariserons si besoin est.

Mon propos est donc de souligner que l'Etat est dans un mouvement autant de flexibilisation que d'encadrement. Il est capable de créer des postes de façon tactique et non pas simplement de supprimer pour supprimer. De l'autre côté les flexibles doivent l'être de plus en plus, c'est le second effet Sauvadet, compensé pour les mieux lotis par des primes.

a+

Gzavier

Notes de bas de page :

1. Un texte de la revue *Temps critiques* diffusé lors des manifestations à Valence contre l'ANI a été republié sur le blog de Temps Critiques <http://blog.tempscritiques.net/archives/570> permettra de discuter et de réfléchir sur "les transformations du rapport salarial"[↔]
2. page 27 -30 du livre "école, la servitude au programme" collection La lenteur[↔]
3. lire pour comprendre un des aspects des productions nuisibles le recueil de textes contre le génie génétique et la domination : » le champ de contrôle » <https://www.infokiosques.net/spip.php?article1173>[↔]